

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 JUIN 2010

(Unité=En DT)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE	DEUXIEME TRIMESTRE	DU DEBUT DE		31/12/2009
	2010	2009	L'EXERCICE COMPTABLE	L'EXERCICE COMPTABLE	
			2010	2009	
			AU 30/06/2010	AU 30/06/2009	
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	103 004 447,110	95 220 272,116	201 158 673,647	191 306 135,929	384 981 329,501
* Intérêts	69 087 380,522	64 347 106,963	134 105 501,481	129 693 259,979	261 190 347,530
* Commissions en produits	15 362 031,554	13 889 770,312	28 475 298,815	26 829 052,525	53 860 866,934
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	18 555 035,034	16 983 394,842	38 577 873,351	34 783 823,426	69 930 115,037
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	30 738 026,318	30 155 544,536	60 796 376,754	61 544 158,507	122 071 371,341
* Intérêts encourus	29 640 821,953	29 169 475,999	59 028 490,893	59 920 119,620	118 255 044,847
* Commissions encourues	1 097 204,365	986 068,537	1 767 885,861	1 624 038,887	3 816 326,494
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	72 266 420,792	65 064 727,580	140 362 296,893	129 761 977,422	262 909 958,160
4- Autres produits d'exploitation	786 256,169	622 224,279	1 548 224,133	1 356 000,980	2 763 517,852
5- Charges opératoires, dont:	40 533 122,080	40 777 548,042	79 091 258,408	76 475 143,977	155 460 256,479
* Frais de personnel	28 542 235,839	29 295 998,492	55 258 178,431	54 085 977,447	109 226 215,452
* charges générales d'exploitation	8 350 697,194	8 178 021,629	16 578 964,972	15 782 104,696	31 334 127,656
6- Structure du portefeuille :	-	-	813 775 221,034	710 967 640,781	840 115 081,683
* Portefeuille-titres commercial	-	-	596 491 533,248	505 057 095,644	630 465 464,843
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	217 283 687,786	205 910 545,137	209 649 616,840
7- Encours des crédits	-	-	4 049 338 033,056	3 515 209 227,510	3 825 305 305,227
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 468 731 678,663	4 909 453 229,382	5 310 645 315,564
* Dépôts à vue	-	-	2 431 666 628,381	2 190 401 158,036	2 247 605 228,411
* Dépôts d'épargne	-	-	1 167 604 870,256	1 055 130 718,853	1 141 632 469,829
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	150 805 973,109	149 193 621,511	143 197 485,781
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	10 305 056,164	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	56 689 343,946	70 792 393,811	64 430 512,466
* Ressources spéciales	-	-	94 116 629,164	68 096 171,536	78 766 973,315
10- Capitaux propres	-	-	457 021 398,625	430 534 434,059	456 901 338,699

NOTE EXPLICATIVE SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2010

La BIAT a clôturé le deuxième trimestre 2010 avec :

- ⇒ Des encours de crédits de 4049,3 MD, en progression de 15,2% par rapport à la même période 2009.
- ⇒ Des encours de dépôts de 5468,7 MD, en accroissement de 11,4% grâce notamment aux dépôts à vue et à l'épargne qui ont évolué respectivement de 11,0% et de 10,7%.
- ⇒ Un portefeuille titres commercial de 596,5MD, en progression de 18,1%.
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 201,2 MD, en augmentation de 5,2% du fait de la baisse du taux du marché monétaire et des revenus des placements notamment en devises.
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 60,8 MD, en baisse de 1,2% traduisant une baisse du taux de marché et une amélioration de la structure des dépôts.
- ⇒ Un PNB de 140,4 MD, en évolution de 8,2%.
- ⇒ Des charges opératoires de 79,1 MD, en progression de seulement 3,4% suite notamment à la maîtrise des frais de personnel qui n'ont augmenté que de 2,2%.
- ⇒ Des capitaux propres de 457,0MD, en accroissement de 6,2%.



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2010

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2010.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2010 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2010 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2010 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2010 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-06-2010.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2010. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2010 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2010 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2010. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2010.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2010, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de

l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2009 que celles relatives à l'année 2010.

Les données relatives à l'année 2009 sont conformes à celles publiées en Aout 2009 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2009 à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques de l'état de résultat qui sont détaillés comme suit :

Au niveau des produits d'exploitation bancaire :

Au niveau de la situation du 30/06/2010, la Banque a adopté une nouvelle méthode de calcul des revenus du Portefeuille Titres Commercial et plus précisément des revenus des BTA. Pour le besoin de la comparabilité entre une période et une autre, il a été procédé à un retraitement des revenus des BTA relatif au premier semestre 2009.

Ce retraitement a donné lieu à la diminution des produits d'exploitation bancaire et en conséquence du Produit Net Bancaire de 1 743 602,599 Dinars en passant de 193 049 738,528 Dinars dans l'ancienne situation à 191 306 135,929 Dinars dans la nouvelle situation. Ce retraitement concerne le poste suivant :

RUBRIQUE	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
Revenus du Portefeuille Titres Commercial et d'investissement et Opérations Financières	34 783 823,426	36 527 426,024	- 1 743 602,598

Au niveau de la Structure du Portefeuille :

Ce retraitement a engendré aussi une baisse pour le même montant au niveau des créances rattachées sur Portefeuille Titres Commercial incluses dans le poste « Structure du Portefeuille ».

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2010 à 201 158 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 60 796 mD au titre du premier semestre 2010.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché

monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2009 et au 30/06/2010 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2009 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/05/2010.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2009 et du premier semestre 2010 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.